

2023-5347
2024-05-14

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08/29/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-5347
2024-05-14

Front Panel:

Kem-Tek
Chlore Liquide pour Piscines

SOLUTION

Traitement de choc et Entretien des Piscines
Contrôle les Algues et les Bactéries dans les Piscines et Spas

4 x 5L [carton]
5L [bouteille]

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

Principe Actif :
Chlore actif présent sous forme d'hypochlorite de sodium..... 10,7%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30454 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Fabriqué par:
KIK Custom Products
33 MacIntosh Blvd.,
Concord, ON L4K 4L5
905-660-0444

2023-5347
2024-05-14

Back Panel:

KEM-TEK CHLORE LIQUIDE POUR PISCINES EST IDÉAL COMME TRAITEMENT CHOC ET POUR LA CHLORATION QUOTIDIENNE D'ENTRETIEN DE L'EAU DE PISCINE.

- N'endommage pas l'équipement de piscine
- Efficace en eau dure et douce
- Prêt à utiliser. Aucune dilution requise.

MISES EN GARDE :

CORROSIF pour les yeux et peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et sur peau.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé avec de l'acide.

Ne pas mélanger avec aucun autre produit chimique.

Il faut porter des lunettes de protection, des vêtements de protection et des gants en caoutchouc pour manipuler ce produit. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

ENTREPOSAGE :

Conserver le récipient fermé et conserver dans un endroit frais.

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Le jeter avec les ordures ménagères. Recycler si possible conformément aux règlements locaux et provinciaux.

Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des sites d'élimination de déchets dangereux désignés à cette fin par la province ou la municipalité.. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-5347
2024-05-14

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MODE D'EMPLOI:

Maintenir les niveaux quotidiens recommandés tel que déterminé par la trousse d'essai.

Chlore libre disponible: 1,0-3,0 ppm

pH: 7.2 à 7.8

L'alcalinité totale: 100-120 ppm

La dureté calcique: 200-300 ppm

Initialement surchlorer l'eau de piscine en ajoutant 1 L de Kem-Tek chlore liquide pour piscines par 10,000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats surchlorer au crépuscule.

Chlorer quotidiennement pour garder la teneur de chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de liquide de Kem-Tek chlore pour piscines par 10,000 L d'eau de la piscine, ou selon le besoin.

Remarque: Par temps chaud, l'utilisation intensive de la piscine et la pluie peuvent exiger des taux d'utilisation plus élevés pour maintenir les résidus de chlore appropriés.

Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de Kem-Tek chlore liquide pour piscines par 10,000 L d'eau de piscine lorsque la température moyenne quotidienne est de 25°C – 32 ° C. Autrement, surchlorer toutes les deux semaines.

Lorsque les algues sont visibles, surchlorer en ajoutant 2 L de Kem-Tek chlore liquide pour piscines par 10,000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir des doses allant jusqu'à 3 L par 10,000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine lorsque les algues mortes se déposent.

Pour les pataugeoires, chlorer quotidiennement pour maintenir un taux de chlore résiduel à 3-5 ppm en ajoutant 45 ml de Kem-Tek chlore liquide pour piscines par 1000 L d'eau de piscine, ou selon le besoin.

Remarque: Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant(acide cyanurique).